

# CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUIN 2018 – 20 Heures 30

=====

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.)*

PRÉSENTS : MM. SARRAU - ROUGÉ - DAUMONT - ANTIPOT - Mmes LEBRET - MAHIEUX - PUBILL - DUFOUR - MM. COMBES - MATÉO - MUR - TETREL - CAVANIÉ et RIVES.

ABSENTES (excusées) : Mmes PILON-GEORGES - MARTIN - CERTAIN et SERVANT.

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie LEBRET.

## ORDRE du JOUR :

1. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne :
  - ✓ Délibération concernant la Pose d'Horloges Astronomiques sur 17 Coffrets de Commande,
2. Personnel Communal :
  - ✓ Création d'un Poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine, à temps non-complet, pour la Médiathèque Municipale,
3. Demandes de Subventions :
  - ✓ Demande de Subvention FEDER - Opération Réhabilitation et Extension Salle des Fêtes,
4. Questions Diverses.

\*\*\*\*\*

## 1 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE - Délibération concernant la Pose d'Horloges Astronomiques sur 17 Coffrets de Commande :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune de Labatside-Saint-Sernin du 31 Mars 2016 concernant la pose d'horloges astronomiques sur 17 coffrets de commande, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (1BT69) :

- Dépose des cellules des coffrets de commandes,
- Fourniture et pose d'horloges astronomiques et reprise des départs existants.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

■ TVA (récupérée par le SDEHG)	1 327 €uros
■ Part SDEHG	5 390 €uros
■ <b>Part restant à la charge de la Commune (estimation)</b>	<b>1 706 €uros</b>
<hr/>	
TOTAL	8 423 €uros

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres.**

## 2 - PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un Poste d'Adjoint Territorial de Patrimoine, à temps non-complet, pour la Médiathèque Municipale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent actuellement en poste à la Médiathèque Municipale en tant qu'Adjoint Administratif Territorial a sollicité un changement de grade, dans le cadre d'une intégration directe sur un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine, compte tenu qu'elle exerce ses fonctions à la Médiathèque Municipale et ce changement de grade correspond plus à son activité professionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine, à temps non-complet, 15 heures par semaine pour la Médiathèque Municipale.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine, à temps non-complet, 15 heures par semaine pour exercer ses fonctions à la Médiathèque Municipale et habilite Monsieur le Maire pour effectuer toutes les différentes formalités administratives afférente à ce poste.**

**3 - DEMANDE de SUBVENTION FEDER « Fonds Européen de Développement Régional » - Opération Réhabilitation et Extension de la Salle des Fêtes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Réhabilitation et d'Extension de la Salle des Fêtes répond aux objectifs du Programme Midi-Pyrénées & Garonne- FEDER-FSE 2014-2020.

L'opération correspond à l'AXE VIII des priorités de ce Programme : Contribuer à la transition énergétique.

**Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de financement auprès de fonds FEDER, sollicite une subvention au titre de ce financement et habilite Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.**

**3 - QUESTION DIVERSE :**

**Aucune autre question n'étant abordée,**

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 21 heures 30.

\* \* \* \* \*

A Labastide-Saint-Sernin, le, 11 Juin 2018

Le Maire,  
**Bertrand SARRAU**